

DELIBERATION CFVU-107-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 07 juillet 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 16 novembre 2022

Objet de la délibération : Création de l'attestation universitaire « Toxicologie niveau 1 »

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 21 novembre 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La création de l'attestation universitaire « Toxicologie niveau 1 » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 07 décembre 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 07/12/2022

AU Toxicologie (niveau 1)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITES
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ
- ATTESTATION D'UNIVERSITÉ

- Création**
- Modification**

		Avis Favorable/Défavorable /Recommandation	
Avis de la cellule APOGEE	Tableau de modélisation		En date du :
Avis du Conseil d'UFR	Maquette complète		En date du : 20 Oct 2022
Avis de la CFVU	Maquette complète		En date du : 21 Nov 2022
Avis du CA	Maquette complète		En date du : 24 Nov 2022

Reçu aux services centraux le

Projet version du :

Identification

§ COMPOSANTE DE RATTACHEMENT

UFR : SANTE

Contact : PETIT Giovanni

Téléphone : 02.41.73.59.47 - 07.85.37.72.37

E-mail : giovanni.petit@univ-angers.fr

§ ENSEIGNANT(S) RESPONSABLE(S) (POUR CHAQUE UNIVERSITE POUR LES DIU) :

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Alexis D'ESCATHA	ANGERS	PU PH		alexis.descatha@inserm.fr

§ DATE D'OUVERTURE

Année Universitaire : 2022/2023

Début des cours : 6 mars 2023 au 17 mars 2023

§ LIEU(X) DES ENSEIGNEMENTS

ANGERS

§ CONTACTS ADMINISTRATIFS

Université	Ingénieur Projets FC (Nom, mail, tél)	Assistant Administratif (Nom, mail, tél)
ANGERS	Giovanni PETIT Ingénieur Projet Tél : 02.41.73.59.47 - 07.85.37.72.37	Blandine BLAITEAU Blandine.blaiteau@univ-angers.fr

Contexte / Opportunité / Originalité

Opportunité et pertinence de la certification

Alors qu'une partie spécifique de la toxicologie nécessite une approche clinique des intoxications aiguës, il n'existe aucune formation spécifique et pratique permettant aux médecins ou pharmaciens de travailler à la réponse téléphonique d'urgence d'un Centre antipoison. Des diplômes universitaires ou inter-universitaires existent dans quelques régions mais ils abordent des aspects plus larges de la toxicologie (toxicologie industrielle, fondamentale etc..) et intègrent peu les aspects pratiques et la simulation de l'activité de réponse téléphonique d'urgence.

L'objectif est de proposer une formation innovante certifiante pour permettre à des praticiens de travailler en réponse téléphonique urgente d'un Centre antipoison ou être référent en toxicologie.

Etude de la concurrence

Il n'existe pas de formation aujourd'hui de ce type.

Éléments de suivi si Renouvellement/Modification

§ **CREATION DU DIPLOME ET MODIFICATIONS**

	CREATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION
Date de passage au conseil d'UFR	20 Oct 2022		
Date de passage du CFVU	21 Nov 2022		
Date de passage au CA	24 Nov 2022		

Modalités d'accès au diplôme

Voies d'accès au diplôme

- Formation Initiale Formation Continue
- Par l'expérience professionnelle (*dispense totale de l'ensemble des cours mais pas des épreuves d'évaluation*)
- Par la VAE (*uniquement dans le cadre d'une certification visant un enregistrement au RNCP*)

Code NAF

Code NAF : 869 – Autres activités pour la santé humaine

Code NSF : 331 - Santé

Formacode : 43454 – Santé secteur sanitaire

Type de public (statut : étudiant, salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, ...)

Etudiants, salariés

- Médecins
- Pharmaciens

Pré requis nécessaire

- Avoir un diplôme d'étude spécialisé en Médecine ou un diplôme d'exercice en Pharmacie. Pour les candidats non étudiants ou titulaires d'un DES, les prérequis seront évalués préalablement à l'inscription par l'équipe pédagogique
- Connaître les bases de la toxicologie (bases de deuxième et troisième cycles/ DFASM), les notions de toxicocinétiques et toxicodynamiques, les principales toxicités d'organe.

Niveau d'entrée au diplôme

4 (Bac) 5 (Bac +2) 6 (Bac+3) 6 (Bac+4) 7 (Bac+5) 8 (bac+8) Hors niveau

Niveau de sortie du diplôme au RNCP

4 (Bac) 5 (Bac +2) 6 (Bac+3) 6 (Bac+4) 7 (Bac+5) 8 (bac+8) Hors niveau

Niveau de sortie du diplôme reconnu par l'Université d'Angers :

Débouchant sur un métier et correspondant en terme de responsabilité, d'autonomie et de technicité, à celui d'un :

(Bac) (Bac +2) (Bac+3/4) (Bac+5) (bac+8)

Ne débouchant pas sur un métier mais sur une Spécialisation (compétences transversales ou complémentaire à visée Répertoire spécifique) :

Hors niveau

Conditions d'admission

Capacité d'accueil (effectif maximum) : 10

Seuil d'ouverture pédagogique (effectif minimum) : 1

Seuil d'ouverture financier (recettes minimum UA, hors droits ministériels) : 10

Procédure de recrutement

Composition de la commission de recrutement :

Elle est composée de 1 *personne*

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
ALEXIS DESCATHA	ANGERS	PU PH	alexis.descatha@inserm.fr

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme, mail de motivation, CV détaillé,

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service FC.

Individualisation des parcours :

Les dispenses de cours seront demandées par le candidat et validées lors de la commission de recrutement après étude de la candidature en lien avec le parcours et le projet professionnel du candidat.

- **Dispenses partielles de cours possible pour cette formation**
 - OUI
 - NON

Les dispenses de cours ne dispensent pas des évaluations prévues dans les MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES et DE VALIDATION.

Objectifs pédagogiques et professionnels

Objectif(s) du diplôme

L'objectif principal est de permettre à des praticiens de pouvoir répondre à des appels avec urgence toxicologique potentielle et donc de travailler en réponse téléphonique d'urgence d'un Centre antipoison ou d'être référent en toxicologie.

Type d'emplois accessibles avec la certification (en sortie), secteurs d'activité, taille des structures employeuses :

Centre ANTI POISON (autonomie = niveau 2), référent toxicologie aigue d'un service d'urgence ou de médecine intensive et réanimation.

Métiers/Profils concernés par la formation (en entrée) :

- Médecins
- Pharmaciens

Organisation de la formation

Durée totale de la formation : 70 heures

Préciser les temps, réels ou estimés, pour le stagiaire (à ne pas confondre avec le temps consacré par les intervenants)

Enseignements théoriques et pratiques en présentiel : 35

Enseignements à distance :

Tutorat :

Stage : 35

Examens/soutenance :

Autres (parcours recherche, simulation...) :

Estimation du temps personnel (hors durée totale formation) :

En alternance (hors contrat de professionnalisation et apprentissage) :

Modalité de formation qui se caractérise par l'acquisition organisée et progressive de compétences dans le cadre d'activités formatives et professionnelles. Celles-ci se déroulent en alternance en centre de formation (ou à distance) et en entreprise.

OUI x NON

Calendrier de la formation (*début, fin, regroupements, nombre de sessions,...*):

Semestre 2023

Calendrier Universitaire :

Annuel : sur 1 année universitaire Pluriannuel : sur 2 années universitaires
 Autre : précisez

Programme détaillé

L'objectif est une formation pratique sur 2 semaines avec vérification du prérequis, et une journée d'immersion avec 2 stagiaires par formateur (Senior-Infirmier), puis semaine de cours avec avant et après rappels sur les points importants par les stagiaires (pédagogie inversée) et simulation. Le principe est d'avoir une mémorisation active par les participants avec création de cas et de simulation supervisée.

Après le week-end, cinq jours à temps complet en CAP en présentiel (actifs, supervision), avec évaluation continue de contrôle des compétences, et un examen court de contrôle des connaissances.

Le lieu sera **l'amphi du PTO du CHU d'Angers** (en plus du temps en CENTRE ANTIPOISON).

Module	Prérequis	Contenu	Modalités	Évaluation
Module 0	Connaître les bases de la toxicologie (bases de deuxième et troisième cycles/ DFASM), les notions de toxicodynamiques et toxicocinétiques, les principales toxicités d'organe.			
Module 1 (7 heures)	Vérifier les prérequis	Cours	Test	Power-point commenté
		Prétest		Écoute, présentiel
		Préambule : Interrogatoire de l'historique et identification des détresse au toxicogène.		
		Immersion 1 journée en CAP (écoute passive)		
Module 2 (32 heures)	Connaître le mode d'action toxique et les modalités de prise en charge des grandes classes de toxiques en urgence. Savoir répondre à des situations d'urgence en réponse téléphonique.	Introduction		
		Prise en charge des intoxiqués		Power-point commenté
		Principe généraux de traitement; anti-épileptiques		Power-point commenté
		Risques domestiques/ professionnels		Power-point commenté
		Alcools et solvants		Power-point commenté
		Accidents domestiques divers (piles, lessives, huiles essentielles, humidificateur...)		Power-point commenté
		Irritants et caustiques + résines		Power-point commenté
		Métaux (Fer, plomb, Mercure, Arsenic)		Power-point commenté
		Synthèse par les participants		pédagogie inversée
		Médicaments		
		Cas simulés de la veille et réponses par les participants		Évaluation et simulation
		Antalgiques opiacés et anti-inflammatoire.		Power-point commenté
		Antalgiques non opiacés (anti-inflammatoire, aspirine et paracétamol)		Power-point commenté
		Cardiotropes (bêta-bloquants, IC, antiarythmiques) et chloroquine		Power-point commenté
		Benzodiazépines et soumission chimique		Power-point commenté
		Anti-dépresseurs/Neuroleptiques		Power-point commenté
		Anti-convulsivants		Power-point commenté
		Synthèse par les participants		pédagogie inversée
		Cas simulés de la veille et réponses par les participants		Évaluation et simulation
		Antidiabétiques		Power-point commenté
		Halogénés (Iode, fluor, brome)		Power-point commenté
		Colchicine, lithium		Power-point commenté
		Autres (CO, drogues, armes)		
		Monoxyde de carbone, gaz toxiques comme cyanure, H2S, fumées d'incendie		Power-point commenté
		Drogues: Médicaments du sevrage alcoolique.		Power-point commenté
		Méthémoglobinisants		Power-point commenté
		Armes chimiques		Power-point commenté
		Synthèse par les participants		pédagogie inversée
		Toxines naturelles et pesticides		
		Cas simulés de la veille et réponses par les participants		Évaluation et simulation
		Pesticides (insecticides, herbicides; fongicides et rodenticides)		Power-point commenté
		Intoxications par les toxines d'origine végétale		Power-point commenté
		Intoxications par les toxines d'origine fongique		Power-point commenté
		Intoxications par les toxines marines		Power-point commenté
		Envenimations par les serpents, insectes et arthropodes		Power-point commenté
		Synthèse par les participants		pédagogie inversée
		Synthèse et évaluation		
		Évaluation et simulation		Évaluation et simulation
Module 3 (28 heures)	Savoir répondre en RTU	Revue de l'immersion en CAP		Réponse supervisée (et évaluée)

§ **CONDITIONS DE VALIDATION (DE DELIVRANCE DU DIPLOME)**

Pour être déclaré admis à l'AU TOXICOLOGIE niveau 1, il faut participer à l'ensemble de la formation théorique et faire son stage en CAP. Il faut réussir et obtenir la note de 10 au test de connaissance en contrôle continu.

Composition du jury de délibération :

Le président de l'Université d'Angers arrête annuellement la composition du jury de diplôme. Il est présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers, responsable de la formation. Le président de jury a voix prépondérante.

Les jurys de soutenance et de diplôme sont organisés dans les locaux de l'Université d'Angers. Pour chaque réunion de jury de soutenance ou de diplôme, le président du jury établit une liste d'émargement qui est ensuite transmise au Directeur de la composante de rattachement. La liste d'émargement précise la date, le lieu et la durée du jury.

NOM Fonction au sein de ce jury	Université de rattachement	Statut	E mail
DESCATHA Alexis	ANGERS	PU PH	
DEGUIGNE Marie		PH	
LE ROUX Gael		PH	

Note de service DEVE 14/10/2020 : CONSTITUTION DES JURYS DE DIPLOME D'UNIVERSITÉ (hors RNCP, RS)

Le jury doit être présidé par le responsable pédagogique du DU.

Le jury doit être composé au minimum de 2 personnes, membres de l'équipe pédagogique.

Toute absence à un jury, même en respectant le quorum, doit être justifiée par écrit par un motif légitime. Un arrêté modificatif de constitution de jury signé par le Président de l'Université d'Angers doit être rédigé dès lors qu'un membre de jury signale plus de 15 jours avant le début des épreuves son absence pour la délibération.

Dans le cadre spécifique d'un projet d'enregistrement aux répertoires nationaux (RNCP, RS)

Un candidat doit être évalué par un jury composé, à minima, de deux membres sans aucun lien professionnel ou personnel avec le candidat.

La composition du jury doit garantir son indépendance pleine et entière et prévenir d'éventuels conflits d'intérêts. Un minimum de 50 % de ses membres doit être extérieur au parcours de formation et, si cela est possible, à l'organisme certificateur (ou aux co-certificateurs du réseau) et à celui qui a assuré la formation (ou ceux qui sont habilités par le certificateur à assurer la formation).

Parmi ses membres : des professionnels qualifiés (employeurs et/ou salariés confrontés aux situations de travail réelles).

NOTA : dans le cadre d'un projet d'enregistrement au **RNCP**, un jury devra être constitué pour la validation de chaque bloc, sur la base d'un référentiel d'évaluation par bloc.

§ **SECONDE SESSION ET REDOUBLEMENT**

Pas de seconde session

Coordination, suivi et évaluation du dispositif

Commission pédagogique

La commission pédagogique est présidée par le responsable de la formation, enseignant ou enseignant-chercheur de la composante de rattachement. Elle est composée à minima de ce responsable de formation.

Elle assure la coordination pédagogique, la planification des sessions et le suivi de la formation. Elle définit les conditions de recrutement et d'accès à la formation, organise le bon déroulement des enseignements et le suivi des stagiaires, en collaboration avec les services administratifs. Elle réalise un bilan de fin de formation et, en lien avec les préconisations du conseil de perfectionnement, apporte si nécessaire les modifications appropriées (*référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, ...*). Elle valide les éléments et documents destinés à la communication externe et promeut la formation auprès des milieux professionnels.

Dans la version finale qui sera soumise aux instances, les noms des personnes seront retirés pour éviter de repasser en CFVU en cas de changement.

Elle est composée de 3 (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM Fonction au sein de ce jury	Université de rattachement	Statut	E mail
DESCATHA Alexis	ANGERS	PU PH	alexis.descatha@inserm.fr
DEGUIGNE Marie		PH	
LE ROUX Gael		PH	

Système de veille et amélioration continue

Une évaluation de la formation et des enseignements est organisée en fin de formation au moyen d'une enquête auprès des stagiaires par la composante de rattachement. Les résultats de cette enquête sont transmis au responsable pédagogique avant la réunion de la commission pédagogique et du conseil de perfectionnement.

Conseil de perfectionnement

Les conseils de perfectionnement font partie des dispositifs d'évaluation des formations et de réflexion sur leur évolution. Ils visent à favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les stagiaires et les représentants du monde socioprofessionnel (art. 5, arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations – CNF). Ils participent au processus d'amélioration des formations et vérifient l'adéquation entre les métiers visés et l'insertion professionnelle. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des connaissances et des compétences, et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site (art. 5, CNF). La réunion du conseil de perfectionnement peut également être l'occasion de présenter un bilan de l'évaluation des stages et des structures d'accueil par les stagiaires. Au niveau de l'UA, le conseil de perfectionnement est associé à l'élaboration des fiches RNCP.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de la formation. Il est composé au minimum du responsable de formation, d'un professionnel (extérieur au parcours de formation) et d'un stagiaire inscrit dans

la formation. Ses membres sont proposés par le président du jury de la formation. Il se réunit à la fin de chaque session, à l'issue du jury de délibération par exemple. Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis à la commission pédagogique et/ou au conseil de gestion de la composante de rattachement de la formation, à l'issue de chaque réunion. D'autres personnes pouvant concourir à la réflexion sur l'évolution des formations peuvent être invitées, comme la participation de représentants de la Direction de la formation continue, ou encore du SUIO-IP.

Il a pour mission de :

- effectuer un bilan pédagogique de chaque promotion (nbre de candidatures, nbre d'inscrits, origine/parcours des stagiaires, structures employeuses ou d'accueil des stages, missions réalisées, résultats aux épreuves, ...)
- effectuer un bilan de la session de formation (objectifs, contenu, pédagogie, organisation, épreuves, ...) suite aux résultats des enquêtes de satisfaction auprès des stagiaires, des employeurs et des intervenants
- suivre l'insertion professionnelle des anciens diplômés
- suivre les évolutions de l'environnement professionnel, de la concurrence et des besoins du marché
- préconiser les modifications de référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, partenariats, ..., permettant de répondre au mieux aux besoins et attentes, et de toutes autres actions à mettre en place par l'équipe pédagogique, la composante, l'Université, ...
- promouvoir la formation auprès des milieux professionnels.

Dans la version finale qui sera soumise aux instances, les noms des personnes seront retirés pour éviter de repasser en CFVU en cas de changement.

Il est composé de 3 (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM Fonction au sein de ce jury	Université de rattachement	Statut	E mail
DESCATHA Alexis	ANGERS	PU PH	alexis.descatha@inserm.fr
DEGUIGNE Marie		PH	
LE ROUX Gael		PH	

Validation Développement Professionnel Continu (DPC)

DU Complet Oui Non X

Chaque UE/module correspond a un programme DPC : Oui Non X

Inscription aux Répertoires nationaux

RNCP : Oui Non X En cours En projet

Répertoire Spécifique : Oui Non En cours En projet

Tarifs

Tarifs de la formation (Hors Droits universitaires)

	Personnels Hors	Etudiant OU Personnels CHU	Tarif négocié dans le cadre spécifique d'un partenariat
AU complet	700 €	250 €	
Bloc de compétences			
Module(s)			
Certification, dans le cas spécifique d'un accès par l'expérience avec dispense totale des cours (hors VAE)			

AU Toxicologie niveau 1

RP Alexis DESCATHA

Faculté de Santé

Niveau	L & LP	M	Validité
	0	0	0

RECETTES 5

Inscription à la totalité de la formation	nb. stagiaires	Tarif	Total
Professionnels Salariés Hors Angers	6	700,00 €	4 200,00 €
Tarif individuel salarié	0	- €	- €
/Personnel CHU / Interne	4	250,00 €	1 000,00 €
Total :	10	€	5 200,00

Inscription par module	nb. inscriptions	Tarif	Total
			-

DÉPENSES 5

>> **Personnel enseignants**

	nb. heures CM	nb. heures TD	nb. heures éq.TD	
Responsabilité pédagogique	0,00	0	0,0	- €
Professeurs Universitaires		10	10,0	2 421,00 €
Maitre de Conférence			0,0	- €
641				
642	0	0	0	
Sous-total				2 421,00 €

Enseignement Vacataire

641	Enseignants titulaires fonction publique	60,00	60,0	2 608,80 €
642	Autres intervenants non fonction publique		0,00	- €
	Sous-total	0,00	60,00	2 608,80 €

Encadrement stagiaires / Tutorat

	Nb. stag. encadrés	heures de tutorat / stagiaire	nb. heures TD	
641	Enseignants titulaires	0	0,0	- €
642	Autres intervenants	0	0,0	- €
	Sous-total	0	0,0	- €

Prestation de service par conventionnement

	nb. jours	tarif journalier	
Entreprise, Association			- €

			- €
			- €

Total h TD

60,0

2 608,80 €

>> Personnel administratif	Nbre d'heure /forfait/etudiant	Taux/ Nbre d'étudiant		
Charges personnels FC	0	145,00		- €
Lab UA	0	45		- €
Service Marketing	0	45		- €
Service Soutien	0	689		- €
Cout de supports	0	1403		- €

2327

Total poste personnel Adm : - €

>> **Fonctionnement Charges directes**

606	Achat, fourniture et matériaux	- €
613	Location	- €
606	Services Lab UA spécifique	- €
623	Publicité / Communication	- €
613	Location All SIM	- €
625	Déplacement, missions, réception	- €
628		- €
628	Divers	- €

Total fonctionnement : - €

RÉSULTAT GLOBAL UA 170,20 €

Coût par stagiaire

17,02

Droits de base universitaires vers DFC 10 170,00 € € 1 700,00

Marketing/Communication/Commercialisation

Un RDV sera calé une fois le projet validé par les instances universitaires.

Une plaquette commerciale sera conçue et communiquée par voie d'émailing

Un encart permettra la communication sur les réseaux sociaux.

La formation sera également présente sur le site de l'Université.